

**SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : STAR BRITE NO DAMP HUMIDIFIER  
Code de produit : 854XX  
Nom chimique : Chlorure de calcium

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation : Produit de consommation.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur : Star Brite  
4041 SW 47th Avenue  
33314 Fort Lauderdale, Florida, Etats-Unis d'Amérique  
Téléphone : 001 800 3278583  
E-mail : vwaclawek@kinpakinc.com  
Website : <http://www.starbrite.com>

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:  
US - Téléphone : 001 703 5273887 (Heures de bureau seulement)  
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:  
CHEMTREC 001 703 5273887 (24 heures sur 24)

**SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

RPD classification : Irritation oculaire, catégorie 2.  
Risques pour la santé : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Risques physiques/ chimiques : Hygroscopique.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Éléments d'étiquetage (RPD)  
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 eyes Porter un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 100 ml:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1. Substances**

Description de produit : Substance.

Information sur les substances:

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nome CE	Concentration (w/w%)	Numéro CAS	Numéro CAS supplémentaire	
Chlorure de calcium	80 - 100	10043-52-4		
Sodium chloride	1 - 5	7647-14-5		

**SECTION 4 PREMIERS SECOURS**

**4.1. Description des premiers secours**

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Instructions pour le Médecin :
- Général : Appeler un centre anti-poison pour obtenir des conseils sur le traitement.

**SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Inconnu.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu. Produit non-inflammable.  
Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : Inconnu.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Non applicable.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.  
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°).  
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

## SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m<sup>3</sup>):

Nom chimique	Province	VME 8 heures (mg/m <sup>3</sup> )	VLE 15 min. (mg/m <sup>3</sup> )	Observations	Source
Chlorure de calcium	ON	5	-	-	GESTIS
Chlorure de calcium	US	3	-	respirable fraction	ACGIH, Particles Not Otherwise Regulated (PNOR)

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante.

Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Solide.	
Couleur	: Blanc.	
Odeur	: Inodore.	
Seuil olfactif	: Non applicable.	Inodore.
pH	: 2 - 11,5	solution à 10%.
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	
Point d'éclair	: Impertinent.	Solide.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.	
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable.	Non combustible.
Point/intervalle d'ébullition	: 160 °C	
Point/intervalle de fusion	: 772 °C	
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Non applicable.	
Propriété d'oxydation	: Non comburant.	
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Non applicable.	Solide.
Pression de vapeur (20°C)	: Très faible.	Solide.
Densité de vapeur (20°C)	: Non applicable.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C)	: 2,2 g/ml	
Taux d'évaporation	: Très faible.	Solide.

**9.2. Autres informations**

Autres informations : Impertinent.

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactivité : Hygroscopique. Réagit avec l'eau. Pas d'autres réactions dangereuses connues.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucune recommandation spécifique.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

## Inhalation

- Toxicité aiguë : Non applicable.  
Corrosion/irritation : Non classifié à cause d'un manque de données.  
Sensibilisation : Non classifié à cause d'un manque de données.  
Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Contact cutané

- Toxicité aiguë : ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Corrosion/irritation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Sensibilisation : Non classifié à cause d'un manque de données.  
Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.

## Ingestion

- Toxicité aiguë : ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non classifié à cause d'un manque de données.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Chlorure de calcium	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	DL50 (orale)	2120 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Not genotoxic	OECD 473	----
	Irritation des yeux	Highly irritant	OECD 405	Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin
	Mutagénicité	Negative	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (développement, orale)	> 176 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Not carcinogenic		
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	----	

**SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

Ecotoxicité : Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Pas de FBC disponible. Information spécifique non connue.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Chlorure de calcium	CL50 (poisson)	4630 mg/l		Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	2400 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	27000 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
Chlorure de calcium	Log P(oe)	NA		

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Résidus de produit	: Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
Avertissements supplémentaires	: Aucun.
Législation locale	: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

UN Numéro : Aucun.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition : Non régularisé.

**14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement**

TMD (route)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'TMD.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

**SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulations : Règlement sur les produits dangereux 2015 et autres réglementations en vigueur.  
: Chlorure de calcium ; Sodium chloride

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS****16.1. Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement sur les produits dangereux 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
LIS	: Liste intérieure des substances
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
LDP	: Loi sur les produits dangereux
RDP	: Règlement sur les produits dangereux
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA	: United States Occupational Safety and Health Administration
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
TMD	: Transport des marchandises dangereuses
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable
SIMDUT	: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

---

Fin de la fiche de données de sécurité.